



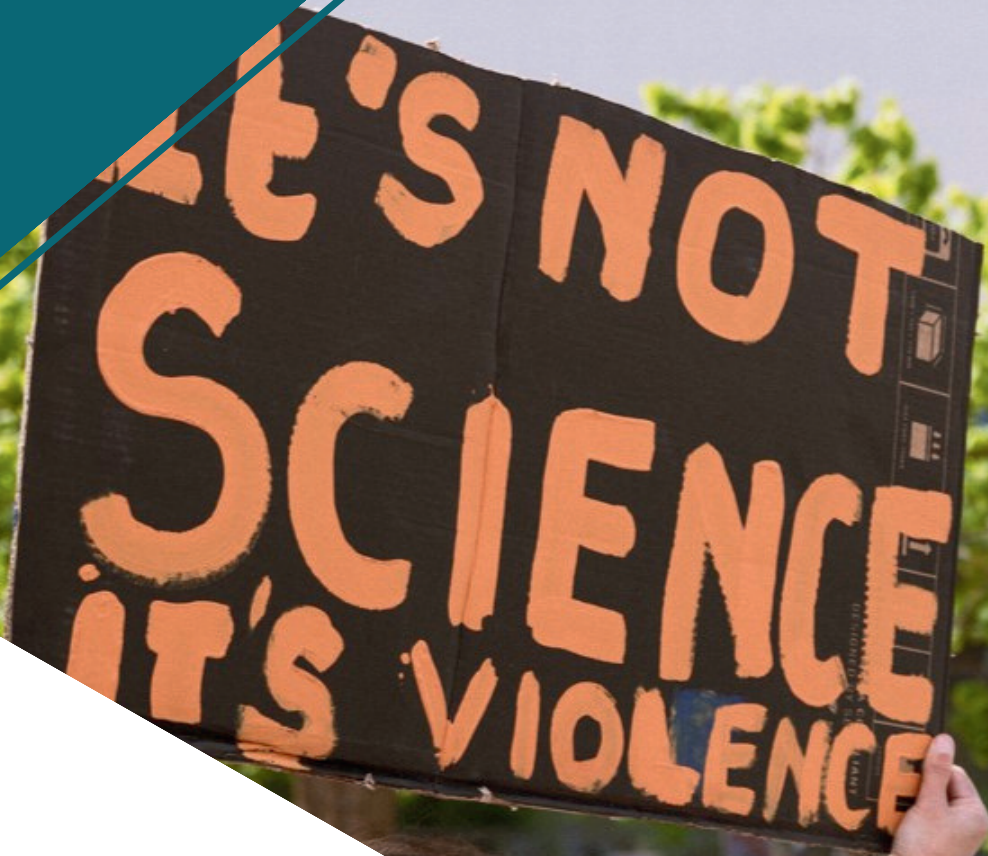
# LSCV

Ligue Suisse contre  
l'expérimentation animale  
et pour les droits des animaux

N° 88

Mars 2026

[www.LSCV.ch](http://www.LSCV.ch)



## DEPUIS 1883 CONTRE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

**Campagne contre le test de nage forcée : RDV pour une grande journée d'action le 9 mai 2026 à Lausanne !**

Page 3

**Test de nage forcée : de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer cette expérience cruelle.**

Pages 6 & 7

**Transcience accompagne la transition vers une recherche non animale. Entretien avec Muriel Obriet et Roland Cash.**

Pages 8 à 15



**Après des années au sanctuaire Vita Nova, Barbie et Punkie vivent désormais à La Colline aux Lapins.**

Page 16

# MEMENTO



## Chaque don compte !

La LSCV ne reçoit aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui lui garantit une totale indépendance.

Selon votre lieu de résidence, les dons sont généralement déductibles de vos impôts. Utilisez le bulletin de versement dans ce journal ou procédez par e-banking pour vos dons ou cotisations.

**Cotisation annuelle** : CHF 15.-

Si cela est possible, préférez les versements par ordre de paiements ou e-banking, gratuits. Un immense merci !

## Personnes de contact

Vous avez une question concernant le domaine de l'expérimentation animale, un projet à réaliser en lien avec les droits des animaux ou le fonctionnement de la LSCV ?

Vous souhaitez organiser des actions, manifestations ou rejoindre un groupe militant ?

Vous pouvez nous contacter par e-mail : **admin@LSCV.ch** ou par téléphone au **079 275 46 52**.

Vous avez une question administrative ou d'ordre général ? Vous souhaitez obtenir le contact direct d'un des membres du Comité ?

Vous pouvez nous appeler du lundi au vendredi entre 9h et 17h au **022 349 73 37** ou nous écrire un mail à : **admin@LSCV.ch**



## Les legs sont exonérés d'impôts

La LSCV est reconnue d'utilité publique et les dons et legs qu'elle reçoit ne sont pas taxés fiscalement.

## En tant que membre, vous recevez notre journal 4 x par année

N'oubliez pas de nous annoncer votre changement d'adresse. La Poste nous facture CHF 2.- par journal retourné et ne communique plus les nouvelles adresses sans frais supplémentaires. Si vous ne recevez pas votre journal, contactez-nous !

Les périodes de distribution ont lieu en mars, juin, septembre et décembre.

## Contribuez à la diffusion des informations

Vous souhaitez distribuer notre journal autour de vous ? Nous vous enverrons avec plaisir le nombre d'exemplaires souhaité. Vous avez une question concernant les actions politiques menées pour la protection des animaux au Parlement fédéral ? Contactez-nous sur le mail : [a.python@animaux-politique.ch](mailto:a.python@animaux-politique.ch)

## Cotisations et dons

### Depuis la Suisse

Compte n° 12-2745-6  
IBAN : CH38 0900 0000 1200 2745 6

### Depuis l'Europe en EURO

Compte n° 91-438913-2  
IBAN : CH40 0900 0000 9143 8913 2  
BIC : POFICHBEXXX

**Institut** : PostFinance, Nordring 8, 3030 Bern

**Titulaire** : Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux

**Adresse** : Case postale 148, 1226 Thônex

## Vous souhaitez nous rendre visite ?

Nous vous accueillons avec plaisir sur RDV les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, dans les locaux de notre siège situé près de Genève.

### Adresse

Chemin des Arcs-en-Ciel 3  
1226 Thônex  
T 0041 (0)22 349 73 37  
**admin@lscv.ch** /// [www.lscv.ch](http://www.lscv.ch)

### Adresse courrier

LSCV, Case postale 148,  
1226 Thônex



### IMPRESSUM / Editeur : Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux (LSCV)

La LSCV a été fondée à Genève en 1883, dans le mouvement antivivisectionniste né en Angleterre dans les années 1870. La LSCV est une association conforme aux termes de l'article 60 du Code civil suisse. Son fonctionnement, son activité, ses objectifs, la nomination de son comité et l'utilisation de ses avoirs sont fixés par les statuts de l'association, adoptés à l'occasion de l'Assemblée Générale de ses membres le 30 juin 1978. Le siège de la LSCV se trouve à Genève. Un bâtiment acquis sur la commune de Thônex y accueille ses bureaux depuis 1993. Conformément à l'art.2 de ses statuts, la LSCV vise l'abolition totale de la pratique d'expériences médicales, scientifiques ou commerciales sur l'animal vivant. Elle s'engage pour obtenir sur l'ensemble du territoire suisse, une législation qui garantisse la défense et le respect des droits de l'animal, et pour permettre l'amélioration constante de cette législation et pour contrôler en permanence son application stricte. Elle promeut et encourage financièrement la création de nouvelles méthodes de recherche scientifique permettant la suppression de l'expérimentation animale. Elle encourage et soutient particulièrement les méthodes dites substitutives (ou alternatives), lesquelles font appel à des tissus ou cellules humaines (modèles in vitro) provenant par exemple de biopsies pratiquées en milieu hospitalier, ou de données bio-informatiques (modèles in silico). Conformément à l'article 19 de ses statuts, la LSCV ne poursuit aucun but lucratif et ses avoirs ne peuvent être employés que pour la réalisation des buts poursuivis. **Publication** : Journal en français, allemand et italien édité quatre fois par an. Sauf mention contraire, les articles sont rédigés en français par la LSCV et traduits /// **PAO, articles et maquette** : Athénaïs Python /// **Impression** : sur papier recyclé 80 gm2 /// **Adresse** : LSCV, Case postale 148, CH - 1226 Thônex. Journal adressé aux membres de la LSCV.

Soucieuse de son impact écologique, la LSCV passe à un journal sans emballage plastique.



# GRANDE JOURNÉE D'ACTION LE 9 MAI 2026

**Réserve la date ! Le 9 mai 2026, la LSCV organise une grande journée d'action et une manifestation à Lausanne, dans le cadre de sa campagne contre le test cruel de nage forcée, mené dans les laboratoires de l'Université de Lausanne et de l'EPFL !**

**RDV dès 11h à Pôle Sud (Av. Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne)**

**De 11h à 13h30** : Un délicieux brunch végane concocté par la boulangerie végétale Aux Pains Sans Peines & Vege'tables (inscription : [auxpainssanspeines@mail.ch](mailto:auxpainssanspeines@mail.ch))

**De 14h à 15h15** : Une table ronde avec des scientifiques et élu·e·s qui soutiennent notre campagne contre le test de nage forcée ainsi que des associations de défense des droits des animaux actives dans la lutte contre l'expérimentation animale

**Puis RDV sur l'Esplanade de Montbenon dès 15h30**

**Départ à 16h** de notre grande manifestation dans les rues de Lausanne et prises de parole de personnalités politiques et/ou antispécistes !

**Enfin, retour à Pôle Sud dès 18h**

**De 18h à 19h** : Le vernissage d'une exposition d'artistes antispécistes qui sera installée durant 3 semaines au 1er étage de Pôle Sud

**Dès 19h** : Une soirée festive avec 4 concerts d'artistes engagé·e·x·s

Tu souhaites être bénévole ou tu as des questions ? Contacte-nous au 0792754652 ou par e-mail sur : [a.python@LSCV.ch](mailto:a.python@LSCV.ch). N'hésite pas à partager l'événement partout autour de toi ! Des petits changements peuvent intervenir : le programme définitif sera mis en ligne sur notre site internet et nos réseaux sociaux. Nous nous réjouissons de t'y voir et dénoncer ensemble ces expériences cruelles !

En attendant : **MERCI DE SIGNER & PARTAGER** notre pétition déjà soutenue par près de 9'000 personnes ! > <https://www.lscv.ch/non-test-cruel-nage-forceel/>



**LSCV**

**LAUSANNE**

**9 MAI 2026**

MANIF & JOURNÉE D'ACTION

**NON**

**AU TEST DE NAGE FORCÉE**

**MENÉ À L'UNIL & À L'EPFL !**

• D'INFOS : WWW.LSCV.CH

# VIE DE L'ASSOCIATION

**Les derniers mois ont marqué une étape importante pour la LSCV. À la suite du renouvellement du comité pour 3 ans en mai 2025, un travail approfondi a été engagé afin de clarifier la gouvernance de l'association et renforcer son cadre administratif, organisationnel et juridique.**

Cette démarche vise à consolider durablement le fonctionnement de la LSCV et garantir des bases saines et stables pour l'avenir. Elle s'inscrit dans une volonté claire de transparence, de responsabilité et de pérennité, visant notamment à préserver durablement le statut d'utilité publique de la LSCV. Dans ce contexte, certains ajustements ont été nécessaires au sein de l'équipe. En décembre 2025, **Benja Frei** a quitté ses fonctions au sein de l'association. Le comité remercie Benja pour les années consacrées à la LSCV en faveur des animaux.

Afin d'assurer la continuité des activités et le bon fonctionnement de l'association, le comité a nommé à la présidence ad intérim **Joseph Jaccaz**, membre du comité élu en mai 2025 et engagé de longue date pour les droits des animaux. Le comité le remercie pour sa rigueur et son implication, qui contribuent à la stabilité de l'association.

Élue au poste de secrétaire lors de l'Assemblée générale extraordinaire de mai 2025, **Joëlle Rousset** a dû mettre son engagement en pause pour des raisons personnelles. Le comité la remercie sincèrement pour son travail et lui adresse ses meilleurs vœux.

**Pierre Bedos** poursuit son investissement au sein de la LSCV. Son travail rigoureux et ses grandes compétences organisationnelles constituent un soutien essentiel pour la gestion des aspects administratifs et financiers de l'association. C'est pourquoi le comité a décidé de lui proposer de reprendre le poste de secrétariat. Il est aujourd'hui salarié à 100%. Pour assumer cette fonction, Pierre a dû démissionner du comité. Il participera désormais aux séances avec voix consultative.

À la suite de ces réajustements, **Morgane Addy** a accepté de reprendre le rôle de secrétaire-trésorière. Le comité la remercie chaleureusement pour son engagement, sa disponibilité et sa contribution essentielle à la dynamique collective.

**Yannick Junod** participe toujours activement en tant que membre du comité aux réflexions stratégiques et au développement des projets. Il est impliqué aussi bien dans les besoins logistiques, administratifs et stratégiques que dans les actions de terrain. Le comité le remercie pour son engagement et son implication constante.

Parallèlement à ces évolutions internes au comité, l'association poursuit pleinement ses actions. Campagnes, stands, événements et collaborations continuent de se déployer grâce à la mobilisation des membres, des bénévoles et de l'équipe salariée.

**Athénaïs Python**, salariée depuis 2017, est responsable de la communication et des campagnes de l'association. En charge du journal, des réseaux sociaux, de la réalisation de vidéos et d'interviews, ainsi que des contacts avec les médias et les bénévoles, elle travaille actuellement à 80%. Elle pilote notamment la campagne contre le test de nage forcée mené dans plusieurs hautes écoles suisses et lancée en décembre 2025. Le comité tient à lui adresser des remerciements particulièrement chaleureux pour son engagement, son professionnalisme et l'ampleur du travail accompli.

**Une Assemblée générale ordinaire se tiendra le 17 juin 2026, à 19h, à Thônex.** Elle permettra au comité de présenter l'état d'avancement des travaux en cours, de discuter avec les membres présent-e-s des perspectives à venir et, conformément aux statuts, de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale la nomination de **Joseph Jaccaz** à la présidence, et celle de **Morgane Addy** au double poste de secrétaire-trésorière. **Vous trouverez toutes les informations au sujet de l'Assemblée générale dans la lettre jointe à ce journal.**

Le comité remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leur confiance et leur soutien durant cette période exigeante, que la LSCV traverse avec sérieux, transparence et responsabilité.

# L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE REFUSE LE DÉBAT PUBLIC



**La LSCV devait tenir un stand à l'UNIL le 2 mars, prévu depuis des mois dans le cadre de la Semaine de la Durabilité. Quelques jours avant, l'UNIL l'a finalement interdit. Une situation intolérable.**

Les étudiant.e.s qui organisaient l'événement nous ont annoncé le 25.02.26 que notre stand était refusé, sans être autorisé.e.s à nous transmettre les motifs du refus. La direction de l'UNIL n'ayant pas daigné répondre à nos sollicitations, les seuls arguments qu'on a pu lire sont ceux de la chargée de communication Géraldine Falbriard, parus dans [un article](#) du journal 24 Heures publié le même jour. Elle a expliqué que l'UNIL ne pouvait *"pas accepter un stand qui s'oppose aux principes fondamentaux de la recherche [...]"*. **Cela montre qu'elle ne connaît pas les buts et objectifs de la LSCV** : une recherche éthique, moderne et plus efficiente pour la santé humaine. Elle a également dit : *"On pourrait en revanche accepter un stand qui expliquerait le développement des 3R qui vise à réduire au maximum la souffrance provoquée par l'expérimentation animale"*. Une suggestion presque amusante quand on connaît **la position critique de la LSCV envers les 3R**. Sans parler du fait qu'il n'est pas envisageable d'ignorer les expériences menées actuellement au sein de l'université et de parler d'un tout autre sujet pour faire plaisir à l'UNIL. Cela serait **évidemment plus confortable pour l'UNIL**, mais cela donne surtout l'impression que l'institution n'est pas fière du test de nage forcée. **Sinon, pourquoi ne pas l'assumer et accepter notre stand ?**

G. Falbriard a aussi rappelé que la LSCV était "partisane". Cet terme signifiant *"qui témoigne d'un parti pris"*, cela semble évident, puisque **nous défendons les droits des animaux et une recherche éthique**. Cet argument est questionnant, car la Semaine de la Durabilité elle-même est partisane. Et l'UNIL aussi, finalement, puisqu'elle soutient que le test de nage forcée est nécessaire et refuse toute discussion. Nous avons proposé (sans succès) à l'UNIL **l'organisation d'un débat**, afin que l'université **remplisse son rôle de service public et sa mission fondamentale** : faire rayonner l'information en **diffusant les connaissances**, les résultats de la recherche et la culture scientifique **auprès de la société**.

## Recours déposé et 3'000 flyers distribués sur le campus

Le 2 mars, la LSCV a envoyé un recours au Service juridique et à la Commission de recours de l'UNIL, pour s'opposer à au refus et en connaître les motifs, ainsi que les voies de droits ouvertes. Sur son site interne, l'UNIL indique que l'objectif de la Semaine de la Durabilité est de *"donner des outils pour une compréhension des enjeux sociaux, économiques et écologiques"* ainsi que *"des pistes quant aux moyens d'agir"*. Son refus de nous laisser tenir notre stand va à l'encontre des buts de cet événement, qui dit viser à *"faire avancer les politiques durables"*. Ce manque de transparence est un véritable **déni de démocratie** et un **manque de respect pour la population**, dont les impôts financent les institutions publiques. **L'UNIL est censée favoriser le débat public**, et non refuser que des associations informent au sujet de ce qu'il se passe au sein de leurs laboratoires d'expérimentation animale.

**La LSCV devait également tenir un stand le 5 mars à l'EPFL**. Celui-ci a été annulé, à cause d'une erreur des organisateur.ice.s. Après de nombreux e-mails de notre part proposant d'autres créneaux et demandant que notre journaliste Athénaïs Python puisse réaliser des interviews des chercheurs, la porte-parole de l'EPFL, Corinne Feuz a répondu : *"les organisateurs d'un débat doivent assurer que tous les avis puissent être exprimés de manière équilibrée. Il en va de même concernant les interviews [...] nous répondons volontiers favorablement lorsque la demande provient d'un média ou d'une instance qui promet un traitement équilibré du sujet. Dans le cas présent, nous ne sommes pas certains que le contexte, à savoir une demande venant d'une association se déclarant opposée à l'expérimentation animale, offre à nos chercheurs la perspective d'une couverture équilibrée. En tant que porte-parole, nous leur déconseillons d'accepter votre invitation"*. Cela a au moins le mérite d'être clair : l'EPFL non plus ne souhaite pas débattre avec la LSCV et assumer les expériences menées en son sein. Ironiquement, Corinne Feuz a joint à l'e-mail des exemples de reportages qu'elle juge équilibrés donnant la parole uniquement à... des chercheurs. Ce manque d'ouverture est d'autant plus inadmissible que l'UNIL et l'EPFL font partie des signataires de l'accord [STAAR](#) (Swiss Transparency Agreement on Animal Research), qui les engage à la plus grande transparence (voir article p. 14).

**Malgré cette situation regrettable, les activistes étaient quotidiennement sur le campus pour sensibiliser les étudiant.e.s et ont distribué 3'000 flyers au sujet du test de nage forcée.**

# TEST DE NAGE FORCÉE : DE NOMBREUSES VOIX S'Y OPPOSENT EN SUISSE ET AILLEURS



**Ces dernières années, des campagnes dénonçant le test de nage forcée sont - ou ont été - menées dans de nombreux pays à travers le monde. Nous avons demandé à celles et ceux qui s'engagent contre ce test - ou qui suivent de près l'évolution de son utilisation - pour quelles raisons il était temps de se passer de cette expérience cruelle et controversée.**



**Corina Gericke - Vétérinaire et Vice-présidente de l'association Doctors Against Animal Experiments (Allemagne)**

Lors du test de nage forcée, également appelé « test du désespoir », un rat ou une souris est placé dans un récipient rempli d'eau. L'animal nage pour ne pas se noyer, mais glisse sur les parois lisses. Il nage pour sauver sa vie, mais il n'y a pas d'issue. Puis, il cesse de nager. Les chercheurs interprètent cela comme un comportement dépressif. Ils administrent alors à l'animal une substance censée avoir un effet antidépresseur et le replacent dans le bocal. Si l'animal nage plus longtemps, cela signifie selon eux que le médicament a agi et que la souris ou le rat n'est plus aussi dépressif. Ce test

est très cruel, car chaque seconde est une pure angoisse mortelle pour le rat ! Ce n'est pas pour rien que ce test est répertorié dans l'annexe de la directive européenne sur l'expérimentation animale sous le degré de gravité « sévère », c'est-à-dire parmi les expériences les plus contraignantes pour les animaux. De plus, ce test est totalement insignifiant et absurde. Comment peut-on croire qu'un tableau clinique aussi complexe que la dépression puisse être reproduit de manière aussi archaïque dans un « modèle animal » ? On peut également se demander si le désespoir peut être mesuré de cette manière. Peut-être s'agit-il d'un comportement acquis. Le rat économise ses forces en se laissant dériver. Une recherche pertinente dans le domaine des maladies mentales doit être menée sur l'être humain et pour l'être humain. C'est précisément dans ce domaine que les études sur la population et les patient-e-s sont utiles pour obtenir des informations sur les causes ou les effets des thérapies.



**Christian Rodriguez - Chercheur en éthique biomédicale (Suisse)**

Ce test est problématique car il est très sévère du point de vue du bien-être de l'animal. Il est catégorisé comme le degré de sévérité le plus élevé en Suisse. Nous avons dans la loi suisse ce système de pesée des intérêts qui dit que les maux causés aux animaux ne doivent pas être disproportionnés par rapport aux bénéfices pour les humains que l'on va pouvoir tirer de l'expérience. Or, ce test étant très sévère, il nécessite de grands bénéfices pour pouvoir être justifié. La deuxième problématique, encore plus inquiétante, est le fait que ce test est remis en question du point de vue de sa

validité scientifique. Il parvient à démontrer les effets de certains antidépresseurs, mais quand on pense à l'application de ces thérapies chez l'humain, on se rend compte que c'est beaucoup plus complexe, et qu'il présente des limites. Si le modèle et les résultats ne sont pas valides, ce sont donc des animaux qui ont souffert pour rien. Une alternative au test de nage forcée, implémentée un peu partout en Suisse ces dernières années, est le test de suspension caudale. Il consiste à suspendre l'animal par la queue. Ce test est un peu moins sévère du point de vue du bien-être animal, mais consiste quand même à placer l'individu dans une situation stressante, de laquelle il ne peut pas s'échapper. Et les doutes quant à sa validité pour modéliser la dépression humaine sont toujours présents. Ce qui serait encore mieux, ce sont des alternatives qui ne requièrent pas du tout l'utilisation d'animaux. On pourrait investir plus de ressources dans les essais cliniques avec des humains volontaires, afin d'aider plus efficacement les personnes vivant avec un trouble dépressif.



### **Gary Domeniconi - Doctorant en approches moléculaires du vivant à l'EPFL (Suisse)**

"Pour faire progresser la recherche, il faut publier des résultats scientifiques, et pour ça, s'il faut utiliser des vies animales, c'est dommage, mais c'est comme ça" : c'est globalement comme cela que l'on pourrait résumer la recherche sur les animaux qui est menée à l'EPFL, et dans n'importe quel autre institut de recherche en Suisse. Les chercheur·euse·s ont à cœur de préserver du mieux possible les intérêts des animaux, mais la pression à la performance et à la publication est centrale. Et pour pouvoir publier, des expériences sur les animaux sont parfois inéluctables au sens des standards suisses, et les chercheur·euse·s sont donc contraint·e·s de mener ces expériences. Quel que soit leur bon vouloir, les intérêts des animaux passent systématiquement au second plan face à la potentialité d'obtenir un résultat en menant une expérience. C'est le cas, notamment, des expériences impliquant le test de nage forcée, dont la cruauté est indiscutable et dont l'efficacité et l'utilité sont grandement remises en doute, même par les personnes qui le pratiquent.



### **Julia Spänle - Conseillère scientifique pour PETA (Allemagne)**

Les animaux contraints de subir le test de nage forcée craignent pour leur vie. La dépression est une maladie chronique complexe qui peut survenir en raison de facteurs sociaux, psychologiques ou biologiques. Des événements difficiles, tels qu'un licenciement ou le décès d'un proche, peuvent également augmenter le risque de dépression. La dépression s'accompagne souvent de symptômes tels qu'un manque de concentration, un sentiment de désespoir ou une faible estime de soi. Tout cela n'est pas comparable à la réaction à un facteur de stress aigu, où il s'agit d'une question de vie ou de mort. Comparer des animaux qui luttent pour leur vie et la dépression chez l'humain est non seulement inexact, mais aussi dangereux. Le test de nage forcée fournit des résultats peu fiables, conduit à des décisions erronées dans la recherche pharmaceutique et cause de grandes souffrances aux animaux. Il est temps que ce test soit enfin abandonné.



### **Markus Deutsch - Médecin et Président de l'association Ärzte für Tierschutz (Suisse)**

Le test de nage forcée est un exemple classique d'un test désespérément surévalué et obsolète dans la recherche sur la dépression, car il a été admis pendant des décennies que toute recherche devait passer par l'expérimentation animale. Il n'est pas nécessaire d'être médecin pour reconnaître qu'une souris nageant pour sa survie n'est pas un bon modèle pour étudier la dépression humaine. Cela est aujourd'hui reconnu internationalement par les chercheurs eux-mêmes. De nombreuses autorités conseillent expressément de renoncer à ce test. Pourtant, il est toujours pratiqué, parfois même alors que le médicament correspondant est déjà sur le marché depuis des années et que l'on peut donc travailler directement avec les patient·e·s. Cela est insensé et inacceptable. C'est un exemple classique d'expérimentation animale totalement inutile qui devrait purement et simplement être interdite. Une expérience aussi peu fiable n'a pas besoin d'être remplacée. Elle doit être supprimée. Il est absolument nécessaire que les associations exercent une pression sur les politicien·ne·s, autorités et chercheur·euse·s, afin qu'elles et ils prennent en main la situation et l'améliorent. Actuellement, une large indifférence des élu·e·s règne en Suisse face à la question de l'expérimentation animale. Elles et ils font confiance à la loi sur la protection des animaux et aux commissions cantonales d'expérimentation animale - et ce, alors même que ces commissions autorisent 99% des expériences, sans divulguer ses justifications, et que le nombre d'expériences animales fortement contraignantes augmente ! La société civile devrait et pourrait provoquer un progrès en connaissant ces dysfonctionnements et en exigeant que les parlementaires agissent.



**Retrouve les vidéos sur la chaîne YouTube de la LSCV et sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram & LinkedIn). N'hésite pas à les liker, commenter et partager pour leur donner de la visibilité !**

# DÉCOUVERTE DU TRAVAIL DE TRANSCIENCE

**Nous avons réalisé un grand entretien avec Muriel Obriet et Roland Cash, qui ont créé Transcience en 2020. L'association française accompagne la transition vers une recherche non animale.**



**Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre parcours professionnel ?**

**Roland Cash :** Je suis médecin, docteur en pharmacologie/neurobiologie, et consultant en santé publique et économie de santé. Je suis également auteur de l'ouvrage « *L'expérimentation animale en question* », sorti en 2022 aux Editions Matériologiques.



**Muriel Obriet :** J'ai une formation universitaire en sciences économiques ainsi qu'en médiation culturelle. J'ai commencé ma carrière professionnelle dans le secteur privé comme chargée de recrutement, puis comme responsable de formation. Et j'ai poursuivi dans la fonction publique d'Etat (ressources humaines et formation, pédagogie), au Ministère de la Culture. Mon expérience professionnelle ainsi que mes activités militantes m'ont permis d'acquérir une bonne connaissance du droit administratif. J'ai participé à l'ouvrage collectif « *La souffrance animale* » publié en 2023 chez ISTE Editions en rédigeant le chapitre 5 intitulé « [Prendre en compte la douleur des animaux soumis à des procédures expérimentales](#) ». J'ai également contribué à la rédaction d'un article de la « *Revue semestrielle de droit animalier* » publié en juillet 2023 intitulé « [La réglementation sur l'expérimentation animale protège-t-elle vraiment les animaux ?](#) » avec Roland Cash et Nicolas Marty.

**Depuis quand êtes-vous engagé-e pour les animaux ?**

**Roland :** Cela fait une trentaine d'années que je suis membre de plusieurs associations de protection animale, en particulier contre la chasse, et depuis 2018, je me suis intéressé au problème de l'expérimentation animale, pensant pouvoir mettre à profit mon expérience en médecine et en pharmacologie dans ce domaine induisant des souffrances sévères à un grand nombre d'animaux.

**Muriel :** Bien que je porte depuis toujours un grand intérêt à tous les animaux, mon réel engagement remonte aux années 80 après mon adhésion à la Ligue Française contre la Vivisection. J'ai été très investie dans ce combat pendant au moins quatre années. Ma vie personnelle ne m'a pas permis de poursuivre cet engagement. Je l'ai repris en 2014, en adhérant dès sa création à la [Commission Condition Animale d'Europe Ecologie – Les Verts](#), dont je suis devenue la référente sur la thématique « expérimentation animale et méthodes alternatives ». Entre 2014 et 2020, j'ai fait au mieux pour que cette thématique soit prise en compte par ce parti. Le sujet était alors encore très marginal et méconnu. Il a commencé à être pris en compte dans les programmes électoraux mais pour aller plus loin il m'a semblé nécessaire de créer une association. Mais je souhaitais qu'elle soit différente de celles qui existaient jusque-là en France. L'idée étant de réunir un petit groupe de personnes compétentes et motivées, et non de simples adhérent·e·s qui paieraient leur cotisation, de produire des dossiers de fond et d'envisager la thématique de l'expérimentation animale de manière systémique, en s'appuyant sur un réseau d'expert·e·s extérieur·e·s dans différentes disciplines. Avec Roland Cash et une juriste spécialisée en droit administratif (qui depuis a quitté l'association) nous avons donc créé Transcience en février 2020.



## Quelles sont les missions de Transcience et sur quels sujets travaillez-vous actuellement ?

**Roland** : Transcience accompagne la transition vers une recherche non animale, en portant ou en valorisant les initiatives qui pourraient y contribuer, notamment sur les plans scientifique et juridique. Elle veille également à ce que la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques soit rigoureusement appliquée. Transcience est par exemple impliquée depuis 2024 contre le projet de centre de primatologie près de Marseille, porté par le CNRS, via des tribunes, la diffusion d'informations auprès d'élu·e·s, la participation à la concertation préalable de l'automne 2025 organisée par le CNRS, la rédaction de notes d'argumentation largement diffusées, etc. Transcience a par ailleurs engagé plusieurs contentieux devant le Tribunal administratif pour faire respecter la réglementation. En juin 2025, nous avons obtenu l'annulation des agréments de 18 comités d'éthique en expérimentation animale. Ces comités avaient été agréés sur le fondement de pièces disparates et obsolètes. Par ailleurs, nous avons révélé en 2022 qu'aucun des comités qui évaluaient les projets depuis 2013 (date de transposition de la directive européenne en droit français) – soit environ 115 – n'était agréé par le ministère de la recherche. C'est ce qui nous a permis d'obtenir, en 2024, [l'annulation de 10 autorisations de projets](#) qui prévoyaient d'utiliser au total plus de 20'000 animaux.

## La LSCV a lancé une campagne contre le test de nage forcée. Pourquoi, selon vous, il est urgent de ne plus avoir recours à ce test ?

**Roland** : Ce test est inutile pour étudier la dépression chez l'humain, induit un stress élevé chez les rongeurs et aurait dû être abandonné depuis fort longtemps. De nombreuses revues et rapports plaident en ce sens. Cela a été démontré dans un [rapport anglais de 2023](#) qui conclut ainsi : « *Nous recommandons que le test de la nage forcée ne soit pas utilisé comme modèle de dépression ou pour étudier un comportement de type dépression (y compris via des lignées génétiquement modifiées) ou pour l'étude de l'anxiété et de son traitement.* ».

## Savez-vous quelle est la validité scientifique de ce test et quelles autres méthodes de recherche sans animaux pourraient le remplacer ?

**Roland** : Sa validité dans l'étude de la dépression est fortement remise en question pour différentes raisons :

- Il s'agit davantage d'un modèle de stress que de dépression ;
- Il n'est pas du tout certain que l'immobilité du rongeur reflète un effet sur l'humeur ou l'anxiété : cela peut être l'effet de la fatigue, d'un repos, ou simplement de l'attente qu'on le libère (immobilité apprise)... Cela n'a en tout cas rien à voir avec les symptômes de la dépression observés chez l'humain ;
- Les molécules anti-dépressives administrées pour traiter cette soi-disant dépression agissent tout de suite, alors que chez l'humain, l'effet thérapeutique doit attendre environ 3 semaines ;
- Des substances non anti-dépressives, comme la caféine, sont aussi « efficaces » que les antidépresseurs dans le test de la nage forcée ;
- On observe une forte variabilité des résultats, et la littérature abonde de commentaires sur la pauvreté des précautions méthodologiques prises par les expérimentateurs ;
- De nombreux industriels ont abandonné ce test : Johnson & Johnson, Roche Pharma, AstraZeneca, AbbVie, Pfizer, Bayer, GlaxoSmithKline ou encore Sanofi.

Quant à la question du remplacement, pourquoi remplacer un test inutile ?

**Muriel** : La dépression humaine n'a rien à voir avec un état d'épuisement et de panique après plusieurs minutes de nage dans un bocal dont on ne peut s'échapper, que l'on pourrait aussi associer à une résignation. D'ailleurs, dès que l'on sort l'animal du bocal, celui-ci doit probablement rapidement reprendre une vie normale. La dépression humaine est multifactorielle : facteurs biologiques, psychologiques, environnementaux et sociaux, modes de vie...



D'une part la mise en situation ne reproduit pas la pathologie que l'on prétend étudier, et d'autre part, il est malhonnête de laisser croire que l'on peut traiter la dépression avec une molécule. Sans doute que dans des cas de dépression sévère et aigue, une molécule peut en atténuer les manifestations les plus importantes en agissant sur la chimie du cerveau mais cela génère des effets secondaires et réactions de « sevrage ». Les problèmes de fond de l'individu dépressif ne sont pas traités avec un médicament « miracle ». Il y a donc double tromperie.

Il ne s'agit pas de trouver un autre test qui pourrait remplacer celui-ci, il s'agit de mieux comprendre pour chaque individu quelles peuvent être les causes de son état dépressif et de chercher des approches différenciées qui agiront sur les différents facteurs. Côté pharmacopée, dans le cas de dépressions légères ou modérées, on peut ajouter l'utilisation de plantes connues depuis longtemps pour leur effet bénéfique sur l'humeur et sur le sommeil. Tous les problèmes de santé ne peuvent pas être réglés par l'industrie pharmaceutique, qui est prioritairement à la recherche de profit.

**La LSCV a lancé cette campagne afin de sensibiliser la population et les étudiant-e-s, impliquer les élu-e-s au niveau cantonal et fédéral, et mettre la pression sur les hautes écoles afin qu'elles s'engagent à ne plus avoir recours à ce test à l'avenir. Est-ce nécessaire que les associations effectuent ce travail selon vous ?**

**Roland :** Il revient effectivement aux associations de « sensibiliser » et d'informer le grand public et les différents acteurs, y compris politiques, sur tous les problèmes que soulève l'utilisation d'animaux dans la recherche. Les informations sont souvent dissimulées par les organismes qui pratiquent ces expériences et par les pouvoirs publics. Les associations doivent aussi souvent que possible se rapprocher de chercheurs qui travaillent sur le développement d'autres approches pour conforter leurs arguments. Les centres 3R nationaux peuvent aussi avoir des actions constructives pour la transition vers une recherche sans animaux. En France, par exemple, le [FC3R](#) a engagé une action de moyen terme sur la production d'anticorps (domaine très consommateur d'animaux) pour favoriser leur production par des méthodes in vitro. Le développement des échanges avec les médias est également très important, car la plupart d'entre eux se contentent de reprendre les arguments « mainstream » qui justifient la nécessité d'utiliser des animaux, car ils ignorent le potentiel des nouvelles méthodes.

**Est-ce qu'il sera plus facile de faire interdire le test de nage forcée dans le cadre de la recherche sur la dépression que pour la recherche sur le stress ?**

**Muriel :** La méthode est non appropriée car elle prétend, en provoquant un phénomène physiologique via une situation artificielle, trouver un « traitement ». Il faut déjà savoir si l'on parle de stress ponctuel (comme c'est le cas dans ce test) ou de stress chronique. Pour un stress ponctuel, personne n'a besoin de prendre un anti-stress. Ce stress est réactif (à la suite d'une peur) et les choses rentrent dans l'ordre rapidement. Pour les personnes qui souffrent de stress chronique (avec des effets qui peuvent impacter le système digestif, la tension artérielle, etc.), un comprimé ne va pas régler le problème. Il y aura lieu par exemple de recommander d'entamer un travail psychothérapeutique, faire du yoga ou de la méditation, marcher, alléger les contraintes, peut-être déménager, etc. La phytothérapie ou l'aromathérapie peuvent aider en complément. Mais il ne faut pas considérer que la seule solution pour réduire le stress est un médicament. Un·e patient·e peut être acteur·ice de sa guérison si elle ou il comprend ce qui lui arrive. Il n'y a pas forcément une solution simple et immédiate à tous ses maux.

**Pensez-vous que la population est assez informée sur le sort des animaux utilisés dans les laboratoires et les expériences qu'ils subissent ?**

**Roland :** Non, l'information du public est très pauvre. Il faut reconnaître qu'il s'agit d'un domaine technique, dont il est difficile d'appréhender tous les aspects rapidement.

**Muriel :** Non, la population n'est pas assez informée, tant sur l'expérimentation animale que sur les développements des méthodes non animales, essentiellement parce que les médias ne font pas leur travail d'information de la population et ne réagissent que lorsqu'un scandale éclate. La population pense globalement que l'expérimentation animale concerne la recherche biomédicale, qu'elle vise surtout à traiter des maladies graves, qu'il y a une réglementation efficace pour encadrer cette pratique avec des personnes compétentes pour évaluer les projets, et que les animaux ne souffrent pas ou sont anesthésiés. C'est cela qui se dit dans les médias. Personne ne décrit jamais concrètement les expériences, et elles ne sont bien évidemment jamais montrées. Personne ne parle des animaux utilisés pour tester des médicaments dits « de confort » ou les produits d'entretien, ni des projets de recherche inutiles. Personne ne parle des animaux qui sont encore utilisés par dizaine de milliers en France dans l'enseignement supérieur et la formation, alors qu'il y a des outils pédagogiques alternatifs. Personne ne parle des expériences réalisées dans le domaine militaire, etc. Ce qui se passe dans les laboratoires de recherche utilisant des animaux est mieux protégé que ce qui se passe dans les sites nucléaires.



## Qu'est-ce que la population ignore et devrait absolument savoir ?

**Roland** : Il ne serait pas inutile de rappeler les souffrances subies par les animaux, minorées par les chercheurs, et les graves lacunes dans la procédure d'évaluation des projets, notamment par l'absence d'argumentation éthique.

**Muriel** : La population devrait pouvoir connaître/avoir accès à ces différents éléments :

- La description détaillée de différentes procédures, impliquant des procédures intrusives et provoquant des dommages aux animaux ;
- La description (avec le nombre d'animaux utilisés et tués) de projets dont l'intérêt scientifique pourrait être discuté ;
- Les critères qui permettent de classer les projets dans les différents niveaux de gravité, lesquels sous-évaluent les douleurs provoquées de manière flagrante ;
- Le problème de l'absence de grille détaillée ou de vétérinaires spécialisés en algologie ;
- Le problème du non-respect des points limites et des exceptions aux anesthésies ou analgésies ;
- La composition des comités d'éthique en expérimentation animale et le déroulement de l'évaluation des projets qui ne permettent pas de prendre correctement en compte l'intérêt des animaux et le principe de remplacement ;
- La mise à mort des animaux par des personnes quasiment non-formées avec des méthodes d'un autre âge ;
- L'insuffisance de formation des personnels qui appliquent des gestes techniques sur les animaux (en tout cas en France) ;
- Les dysfonctionnements et illégalités dans l'application de la réglementation (nous insistons particulièrement sur l'évaluation des projets, que ce soit en amont ou a posteriori) ;
- L'absence de transparence : toutes les demandes de documents à caractère administratif concernant ces questions aboutissent systématiquement à des recours contentieux devant les tribunaux administratifs français ;
- Le manque de contrôle et d'inspections, et – en cas de non-conformités – l'absence de sanctions.

Il faudrait que le public ait accès à des fiches pour chaque sujet, avec une approche pédagogique pour que les informations soient accessibles au plus grand nombre.

## Les animaux dits « de laboratoires » sont-ils moins visibilisés et protégés que d'autres ?

**Roland** : Les laboratoires sont le lieu où des individus d'espèces en principe protégées, comme les chiens ou les singes, sont maltraités. Certaines expérimentations accumulent des facteurs de gravité qu'on ne voit nulle part ailleurs dans le champ de l'exploitation animale, en particulier sur les rongeurs.

**Muriel** : Quand certains animaux sont protégés, c'est en tant que membres d'une espèce protégée et non en tant qu'individus. Mais le point particulier, c'est que l'expérimentation animale est la seule forme d'exploitation des animaux où l'on peut – au nom du progrès scientifique – infliger délibérément des douleurs, des souffrances et du stress (parfois pendant des mois) qui seraient – dans un autre contexte – considérés comme des actes de maltraitance. Pour moi, c'est la forme d'exploitation la plus choquante. Les portes des laboratoires sont encore mieux fermées que celles des abattoirs. Les chercheurs savent bien que si les murs des laboratoires étaient transparents, le public, dans une large proportion, serait très choqué par ce qu'il verrait, et l'image des chercheurs comme « bienfaiteurs de l'humanité » serait forcément écornée. Cela est différent des images terribles qui sortent des abattoirs, car dans les laboratoires, les actes sont commis par des scientifiques formés, dans un milieu aseptisé.

## Quelle serait la meilleure stratégie pour se débarrasser de l'expérimentation animale ? Faut-il davantage cibler le secteur public que privé ?

**Roland** : La question est de voir comment faire progresser les méthodes non-animales et leur utilisation dans les différents domaines de recherche et dans le réglementaire. On ne peut qu'engager une politique de substitution progressive, et cela est déjà bien engagé dans le secteur des tests réglementaires. La Commission Européenne doit publier début 2026 sa feuille de route pour l'arrêt de l'utilisation d'animaux pour les tests de sécurité des produits chimiques. Cela devrait être une étape importante pour accélérer la transition, même si à ce jour, pour la toxicologie complexe, il n'y a pas encore de tests non-animales suffisamment fiables.

Mais les progrès sont rapides. Dans le domaine de la recherche, il faut compter sur les avancées technologiques dans l'in vitro et l'in silico, et donc militer pour l'augmentation massive des financements dans ces domaines. C'est aussi un enjeu de souveraineté technologique car dans 10-15 ans, ces méthodes seront généralisées.

**Muriel** : Je dirais qu'il n'y a pas lieu de prendre comme cible le secteur privé ou public, car tout dépend des utilisations qui sont faites des animaux. Il faudrait notamment :

- Augmenter les crédits en matière de méthodes non-animales (mais le financement ne sera pas suffisant si d'autres leviers ne sont pas activés) ;
- Envisager la labellisation des nouvelles technologies qui sont développées par des entreprises privées (reconnaissance de leur efficacité et de leur fiabilité dans un champ de recherche pour en faciliter la commercialisation) ;
- Octroyer des crédits suffisants pour accélérer la validation et la mise en œuvre des nouvelles méthodes alternatives réglementaires ; dans l'UE, la Commission européenne doit aussi mettre les moyens humains pour que lorsqu'un nouveau test est validé, la réglementation soit changée dans les 27 Etats membres dans un délai très court. Pour le test alternatif au test pyrogène, par exemple, la Pharmacopée européenne a demandé 5 ans ;
- Communiquer avec les élu-e-s et les informer régulièrement des dernières avancées ;
- Plaider pour la mise en place de formations universitaires spécifiques, sur les méthodes in vitro et in silico (créations de masters) ainsi que de modules de formation continue pour les chercheurs qui souhaiteraient se réorienter ;
- Envisager la manière dont on pourrait prioritairement éliminer les procédures sévères ;
- Identifier les domaines orphelins de méthodes non-animales pour que des appels à projets soient orientés spécifiquement vers ceux-là (neuropathologies, immunologie...) ;
- Revoir la procédure d'évaluation des projets pour que la pertinence scientifique soit réellement challengée et que les questions éthiques soient réellement prises en compte : qui évalue et comment ?

### Quels sont les freins qui empêchent d'autres modèles plus éthiques, efficaces et modernes d'être développés et implémentés ?

**Roland** : Outre le frein de financement, il y a des résistances culturelles profondes, les habitudes prises, les modèles maintes fois utilisés ou encore la pression à la publication, freinant le défrichage de nouveaux domaines et nouvelles méthodes. Il est à craindre qu'il faille attendre un changement de génération pour observer une bascule vers les méthodes non-animales.

**Muriel** : Quand Roland parle des "modèles" maintes fois utilisés, il s'agit prioritairement de la souris qui est devenue le modèle de référence ; il existe donc énormément de ressources bibliographiques sur ce modèle et même des bases de données. En choisissant le modèle souris, le chercheur se facilite le travail. Comme me l'a dit un chercheur qui travaillait sur des cultures cellulaires humaines : « on connaît mieux la biologie de la souris que la biologie humaine ». J'ajouterai à la liste des freins :



- L'absence de formations diplômantes universitaires (hormis en bio-informatique et biomathématiques) ;
- Le manque d'engagement des pouvoirs publics pour soutenir et valoriser les nouvelles méthodes non-animales en les rendant plus visibles, plus accessibles, en soutenant les éco-systèmes liés à ce secteur d'activité ;
- L'absence d'un cadre qui permettrait de labelliser les nouvelles approches pour renforcer la confiance des acheteurs ou utilisateurs potentiels.

Il y a aussi la réglementation à faire évoluer pour les tests pré-cliniques. Les groupes d'intérêts (lobbys), dont l'activité est liée à l'expérimentation animale, sont très actifs tant au niveau national (en France, avec le [Gircor](#)) qu'au niveau européen (avec l'EARA) : ils regroupent beaucoup de vétérinaires travaillant pour les laboratoires, ainsi que des éleveurs et fournisseurs d'animaux. En France, les académies plaident aussi pour le maintien de l'expérimentation animale (académies de médecine, des sciences, de pharmacie, académie vétérinaire). Mais ce type d'institutions - toujours conservatrices - n'existe pas dans tous les pays.

## Comment avez-vous vu la situation évoluer au cours des dernières années ?

**Roland** : La transition a commencé dans le domaine réglementaire. En recherche publique, en tous cas en France, on n'observe pas une évolution aussi rapide.

**Muriel** : Les vieux schémas persistent dans la recherche académique cependant dans le domaine des organoïdes les choses s'organisent autour du réseau national "[GDR Organoïdes](#)" qui regroupe plus d'une centaine d'équipes de chercheurs et des plateformes qui proposent des prestations. Il existe aussi le réseau [RIBBON](#) qui est un réseau national de production et de biobanques d'organoïdes.

Dans le secteur privé (start-up), des initiatives existent mais la coordination semble plus difficile à mettre en place au vu de la diversité des entreprises concernées et de la volonté de prééminence de certaines. Le [réseau Biovalley France](#) regroupe cependant un certain nombre d'entre elles.



## On entend souvent que 95% des médicaments ou traitements testés sur des animaux échouent lors des essais cliniques. Pourquoi certain-e-s s'accrochent au modèle animal ?

**Roland** : En effet, plusieurs revues ont montré que 90 à 95% des produits testés avec succès chez les animaux et dans les tests pré-cliniques (y compris in vitro) échouent lors des essais cliniques chez l'humain, pour des raisons de manque d'efficacité et/ou de toxicité. On vit depuis une quinzaine d'années une « crise » de la recherche translationnelle, reconnue par le [NIH](#) aux Etats-Unis (qui a engagé en 2025 un plan de développement des méthodes in vitro) ou par les instances réglementaires dans différents pays. Cela milite pour la mise au point de méthodes plus fiables et reproductibles, et plusieurs tests in vitro ont démontré leurs performances dans certains domaines. Par exemple, le « foie sur puce » est plus fiable et plus prédictif de la toxicité hépatique d'un produit chez l'humain que les tests animaux.

**Muriel** : Dans de nombreux domaines, il n'y a pas de méthodes non-animales, et d'autres ne sont pas encore validées. On conserve donc un mauvais modèle à défaut d'en avoir un autre. Car ensuite, pour chaque nouvelle méthode, il va falloir prouver qu'elle est efficace, fiable et reproductible. Et les partisans de l'expérimentation animale vont se montrer particulièrement tatillons.

## Y a-t-il eu des victoires notables, en France et dans le monde ?

**Roland** : Dans l'UE, la principale victoire a été la décision d'arrêter l'utilisation d'animaux dans l'industrie cosmétique il y a plus de dix ans. Dans le domaine réglementaire, certains succès sont à mentionner, même s'ils sont trop lents : test pyrogène in vitro pour éviter l'utilisation de lapins, contrôle de qualité des lots de vaccins par des méthodes in vitro. Depuis 2-3 ans, des initiatives sont prises dans plusieurs pays pour organiser la transition, en particulier aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Des feuilles de route sont publiées, intégrant des objectifs précis en faveur de cette transition. Les Etats-Unis ont même modifié leur législation régissant les critères de jugement de la FDA sur un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché pour que soient pris en compte les résultats des tests non-animales et pour accélérer la validation de ces derniers.

**Muriel** : Les « victoires » en Europe sont maintenant assez loin. Je ne sais pas si le mot est approprié, car cela implique un basculement radical d'une situation à une autre. On peut noter le positionnement de la Commission européenne et du Parlement européen, qui est clairement en faveur d'une transition vers une recherche non animale. Avec 27 pays, c'est forcément compliqué. En France, on constate tout de même que nos arguments sont un peu plus écoutés qu'il y a 10 ans, même si cela ne produit pas des décisions concrètes pour l'instant. Le secteur des méthodes alternatives en France commence à se coordonner, c'est aussi un excellent signal. Mais il est nécessaire que les nouvelles technologies fassent partie intégrante de la formation des étudiant-e-s en sciences du vivant pour qu'une nouvelle génération de chercheur-euse-s puisse émerger. Ceux qui ont actuellement le pouvoir de décision sont formatés et ont bâti leur carrière sur l'expérimentation animale.

## En Suisse, le nombre d'animaux utilisés dans le secteur public augmente, tandis qu'il baisse dans le secteur privé : est-ce la même situation en France et comment l'expliquer ?

**Roland** : En France, comme dans l'Union européenne, le nombre d'animaux utilisés dans les phases réglementaires (donc dans le secteur industriel) est en diminution depuis plusieurs années, suite aux efforts de substitution réalisés (par exemple, test pyrogène, test d'irritation cutanée, contrôles des lots...). Dans le secteur de la recherche, les tendances sont plus contrastées avec des diminutions importantes en Allemagne ou au Royaume-Uni depuis 2021, et en France depuis 2023. On observe par contre une forte augmentation des utilisations pour la maintenance des lignées génétiquement modifiées. La question n'est pas tant de savoir s'il s'agit d'utilisations dans le secteur privé ou public mais plutôt d'aborder les choses en fonction de l'objet des utilisations.

## Comment les associations devraient collaborer, notamment entre différents pays ?

**Muriel** : Transcience fait partie de l'[Eurogroup for animals](#) depuis août 2024 et est membre du groupe de travail « Animals in Science ». Cela nous donne déjà une idée de ce qui se passe dans plusieurs autres pays. Mais il est sans doute nécessaire de développer les échanges d'information par rapport à des dossiers précis. Par exemple, pour nous qui nous concentrons sur la question de l'évaluation des projets et des instances qui en sont chargées, nous disposons d'informations très précises sur la France et nous aimerions pouvoir comparer avec ce qui se fait dans les autres pays pour avoir des arguments supplémentaires vis-à-vis du gouvernement. Ces échanges pourraient aussi aider pour porter une demande de révision de la directive européenne, en démontrant qu'elle est appliquée n'importe comment en fonction des Etats. Et puis, pour le projet de construction du centre de primatologie au Rousset, il est important de savoir s'il y a de tels centres ailleurs, comment ils sont financés, quelles espèces de primates ils accueillent, est-ce qu'ils les vendent au secteur privé, etc. Nous sommes très intéressé·e·s de savoir comment la réglementation est appliquée dans les autres pays ; si, par exemple, les concepteurs de projets doivent payer une redevance lorsqu'ils déposent une demande d'autorisation pour l'instruction de leur dossier, etc.

## Que pensez-vous des initiatives comme celle-ci : "[Oui à un avenir sans expérimentation animale](#)", sur laquelle la population suisse votera prochainement ?

**Muriel** : Il y a encore beaucoup d'obstacles, pas uniquement scientifiques, à surmonter pour atteindre l'objectif final de la disparition de l'expérimentation animale. Les citoyen·ne·s suisses ont beaucoup de chance de pouvoir se prononcer sur ce sujet. Mais par souci d'efficacité, il me semble qu'il faudrait envisager pour l'initiative des objectifs "partiels" ou intermédiaires, susceptibles de rallier une majorité de votant·e·s qui ne sont pas tou·te·s militant·e·s. Par exemple :

- L'interdiction totale dans l'enseignement et la formation ;
- L'interdiction de toute procédure sévère ;
- L'interdiction pour toutes les recherches qui ne porteraient pas sur des maladies mortelles ou gravement invalidantes ;
- L'obligation de la mise en place par les universités de masters dédiés aux alternatives.

Une réussite de l'initiative sur l'un de ces points aurait un impact majeur sur les autres pays européens.

## Êtes-vous optimiste quant à l'avenir de la recherche sans animaux ?

**Roland** : Oui, mais la difficulté est d'avoir à lutter non seulement pour que les pouvoirs publics soutiennent davantage les méthodes non-animales mais aussi contre le discours des chercheurs qui « n'y croient pas ». Le plus difficile et le plus long à changer, ce sont les mentalités.



**Muriel** : Oui, je suis optimiste, car il y a tout de même des progrès spectaculaires réalisés dans le domaine des méthodes non animales et une grande motivation des chercheurs dans ce domaine, avec le soutien d'une grande partie de la société. Mais à court terme, il va falloir travailler sur les domaines orphelins, la validation et la labellisation des nouvelles méthodes, les formations universitaires, les modifications importantes de la réglementation et le conservatisme des directeurs de recherche actuellement en fonction. Il faudra également voir comment les acteurs du secteur de l'expérimentation animale peuvent se reconverter. Les choses vont se faire étape par étape, avec une perspective de fin de l'expérimentation animale d'ici une vingtaine d'années.

# TEST DE NAGE FORCÉE : SILENCE DE NOVARTIS MALGRÉ SES ENGAGEMENTS

**Malgré une dizaine d'e-mails envoyés à Novartis pour savoir si elle avait recours au test de nage forcée, nous n'avons reçu aucune réponse de la part de l'entreprise pharmaceutique. Étonnant, quand on sait qu'elle fait partie des signataires de l'accord STAAR, censé être gage de la plus grande transparence.**

Dans le cadre de notre campagne nationale contre le test de nage forcée (TNF) en Suisse, nous ciblons en premier lieu les universités et hautes écoles. En effet, **ces expériences cruelles y sont financées par de l'argent public** - nos impôts - et cela est intolérable. Mais le secteur privé aussi a recours au TNF. De nombreuses entreprises pharmaceutiques se sont engagées à ne plus utiliser ce test, telles que Sanofi, Bayer, Pfizer, Roche et d'autres. Mais **Novartis, dont le siège est à Bâle, n'a pas encore annoncé publiquement une telle décision.** Nous avons donc contacté l'entreprise à de nombreuses reprises ces derniers mois afin de lui demander si elle avait recours au test de nage forcée et si une rencontre ainsi que des interviews étaient possibles. Mais notre dizaine d'e-mails est restée sans réponses. Un comportement déplorable.

**Cela est d'autant plus inadmissible que Novartis a signé l'accord STAAR** (*Swiss Transparency Agreement on Animal Research*). Les signataires doivent respecter quatre engagements : transparence avec le public et les journalistes, communication renforcée, information proactive et reporting. Nous avons également écrit directement à Thomas Pietzonka, représentant Novartis en tant que signataire de l'accord, mais lui non plus n'a pas daigné nous répondre.

Après de nombreuses relances, c'est finalement Martina Weiss de Swissuniversities (qui chapeaute administrativement STAAR), qui a fini par nous répondre, début mars, que STAAR "ne constitue pas un organe d'autorisation ou de contrôle des expérimentations animales" et que "les engagements pris au sein de STAAR font l'objet d'un questionnaire adressé à l'ensemble des signataires" qui s'auto-évaluent, donc. Pas très rassurant. Et que se passe-t-il pour les institutions ou entreprises qui ne respectent pas leurs engagements ? "STAAR ne prévoit pas de mécanismes formels de sanction. Sa dynamique repose sur la transparence du reporting, la comparaison entre pairs et l'échange institutionnel". Martina Weiss ajoute que "les lacunes observées sont discutées au sein des groupes de travail et, le cas échéant, en séance plénière afin d'en analyser les causes et de soutenir les démarches d'amélioration." Elle nous a confirmé que le cas de Novartis "sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail". On ne sait pas quand aura lieu cette fameuse réunion.

**Au vu de cette situation, il est légitime de se demander si cet accord STAAR a réellement une quelconque valeur ou s'il est seulement une manière pour ces institutions pro-expérimentation animale de se donner bonne conscience et de redorer leur image auprès du public, sans même avoir à respecter les engagements pour lesquels elles ont signé.**

Si vous souhaitez demander (poliment) aux responsables de respecter leurs engagements :

[media.relations@novartis.com](mailto:media.relations@novartis.com) / 061 324 11 11  
[thomas.pietzonka@novartis.com](mailto:thomas.pietzonka@novartis.com)  
[anne.planche@swissuniversities.ch](mailto:anne.planche@swissuniversities.ch)  
[martina.weiss@swissuniversities.ch](mailto:martina.weiss@swissuniversities.ch)  
[communications@swissuniversities.ch](mailto:communications@swissuniversities.ch)

**La liste des 27 signataires de l'accord STAAR se trouve sur le site internet de Swissuniversities. Parmi eux : l'Unil, l'EPFL et l'Université de Zurich, qui ont actuellement recours au test de nage forcée.**



# BARBIE ET PUNKIE ONT REJOINT LA COLLINE AUX LAPINS



**Lors de la fermeture du sanctuaire Vita nova, géré par la LSCV, les individus qui vivaient sur place ont été accueillis dans différents refuges et sanctuaires professionnels. Les lapin-e-s Barbie et Punky ont rejoint la Colline aux Lapins (Val-de-Ruz) dans le canton de Neuchâtel. La LSCV continuera de les soutenir financièrement.**



**ELENA  
GRISAFI FAVRE**  
FONDATRICE  
LA COLLINE  
AUX LAPINS

## Comment s'est passé l'intégration de Barbie et Punky ?

A la base, Barbie venait déjà de notre refuge et c'était donc normal qu'elle revienne chez nous. Punky venait d'un autre refuge mais cela était évident qu'on l'accueille également, pour ne pas le séparer de sa copine.

## Quelles sont les enjeux à prendre en compte lorsque des lapins changent d'habitat ?

Les changements ne sont pas très appréciés par les lapins, ils doivent donc être préparés en amont. On peut travailler sur la minimisation du stress et le renforcement de leur système immunitaire. Il faut aussi que le nouvel habitat soit prêt à l'arrivée des lapins. Si possible, il est important d'installer des objets que les lapins connaissaient dans leur précédent lieu de vie. Il faut ensuite les laisser tranquillement prendre possession de leur nouvelle maison et des nouvelles habitudes.

## Comment se porte la Colline aux Lapins et quels sont les prochains événements à ne pas manquer ?

La Colline aux lapins se porte "malheureusement bien". Les abandons sont de plus en plus nombreux et les refuges spécialisés dans l'accueil des lapins n'arrivent souvent pas à satisfaire toutes les demandes de prise en charge. Les gens veulent de plus en plus nous donner leurs animaux car ils savent qu'on en prendra soin comme il faut. L'année prochaine, l'association fêtera ses 15 ans. Peut-être que nous allons organiser un événement pour marquer le coup.

## Comment mieux soutenir le travail de l'association et mieux protéger les lapins ?

Pour soutenir notre travail, les dons en argent sont appréciés, mais aussi inciter les gens à mieux se renseigner avant l'adoption d'un lapin. Nous travaillons depuis la création de l'association sur la diffusion des bonnes informations. En effet, pour réduire les abandons, il faut que les gens réfléchissent comme il faut avant d'accueillir des animaux à la maison. Ceci est bien sûr valable pour tous les animaux, mais les lapins sont particulièrement méconnus et mal compris. Ils ont un statut à la fois d'animal domestique et d'animal dit "de rente", qui le rend presque invisible aux yeux des gens. Considéré à tort comme l'animal par excellence pour les enfants, il est ensuite facilement abandonné.

**Plus d'infos au sujet des parrainages/marrainages** sur le site internet du refuge : [lacollineauxlapins.info](http://lacollineauxlapins.info)

